Règles de nommage des Rapports lors du dépôt dans la GED de GTPV4

S'assurer de la validité de toute copie avant usage

Emetteur : Direction d'Infrastructure de la Défense de Cayenne

Table des matières

1. Généralités 3
 1. Préambule 3
 2. Acteurs concernés 3
 3. Arborescence des projets GED 3
2. Règle de nommage des documents déposés dans la GED 4
3. Cas particuliers et précisions sur le périmètre géographique : 5
4. Trigrammes des projets et sous projets : 6
5. Exemples : 7
6. Obligations du titulaire : 8

1. Généralités

Le SID possède un logiciel de gestion technique du patrimoine (GTP) permettant le recensement et l'identification des composants du patrimoine du ministère des Armées et des Anciens Combattants.

1. Préambule

La fonctionnalité Gestion Documentaire (GED) intégrée dans le module Patrimoine du logiciel de gestion technique du patrimoine (GTP) permet de stocker et d'échanger des documents entre divers intervenants d'un « projet GED ». Un projet contient des dossiers hiérarchisés sous forme d'arborescence et contient des documents de toutes natures et de tous formats.

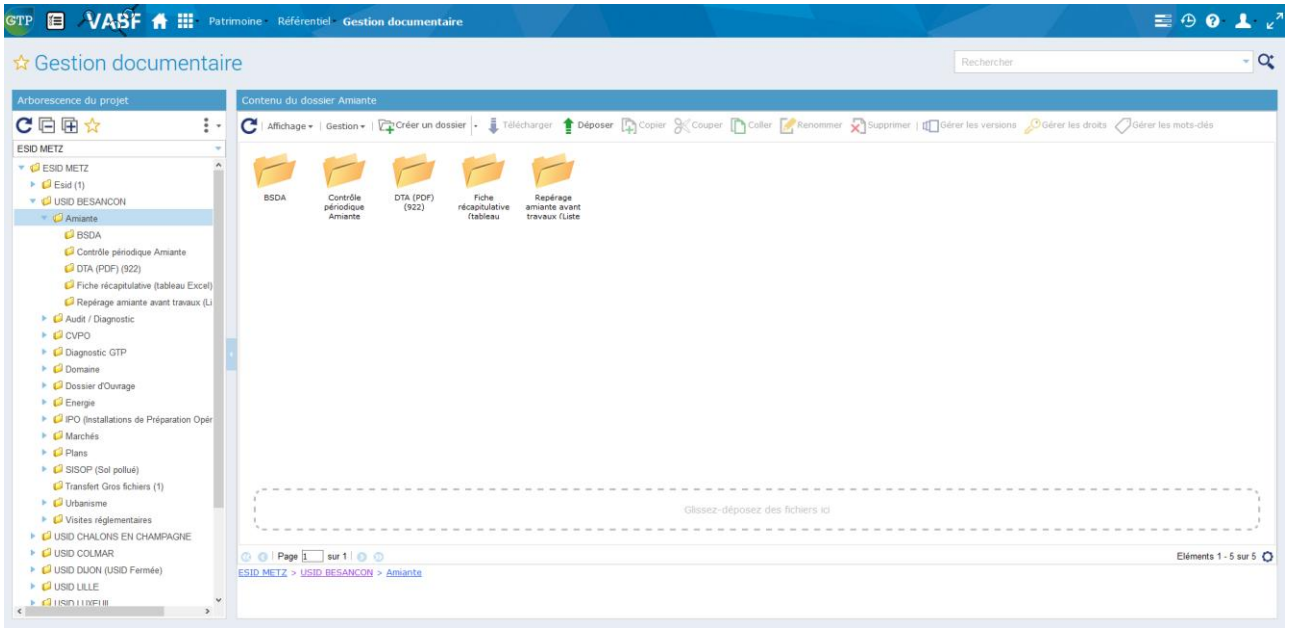
Afin de faciliter les recherches et d'homogénéiser les dossiers, une règle de nommage des fichiers déposés dans cette arborescence est établie.

2. Acteurs concernés

Est concerné par ce mode opératoire, tout utilisateur de GTP qui, par ses fonctions, est amené à, déposer des documents dans la GED. Dans le cadre du présent marché, l'utilisation de GTP est réservée aux personnels du SID. L'intervention du titulaire est limitée au nommage des fichiers.

3. Arborescence des projets GED

Tous projets, sous projets et types de dossier (s'ils existent) se retrouvent comme suit dans le module GED.



2. Règle de nommage des documents déposés dans la GED

Tout document déposé dans la GED est nommé suivant plusieurs critères qui lui sont propres (appartenance géographique, fonction, type de document, date etc.). Ceci permet une traçabilité et une homogénéisation des documents.

La règle de nommage à appliquer est la suivante :

N° G2D du Code Site/n° d'Immeuble (**Intitulé**)_N° G2D du Code composant bâti (**n° du Bâtiment**)_XXX (**Projet**)_YYY (**Sous-Projet**)_AAAAMMJJ (**date**)_**Périodicité**_**N°d'ordre**_**Site/Dénomination**_**Entité**_**Type d'ouvrage**_**Type d'équipement**

Intitulé (périmètre géographique) issu de G2D : n° du Code Site ou immeuble (à 9 chiffres + 1 lettre) (réf au paragraphe 3)

N° du bâtiment : N° du Code composant bâti dans G2D (à 4 chiffres)

Projet : trigramme du projet listé au paragraphe 4.

Sous-projet : trigramme du sous projet listé au paragraphe 4

Cette liste de trigramme de projets et de sous projets n'est pas exhaustive. Sur simple demande et validation par la DID de Cayenne, il peut s'en rajouter de nouveaux en cours d'année.

Date : date de création du document : AAAAMMJJ (pour les visites, les audits, etc… c'est la date de la visite et non celle du document.

Périodicité : soit Annuel (AN), Semestriel (S1 ou S2), Trimestriel (T1, T2, T3 ou T4), Biennal (BI), Triennal (TR), Quadriennal (QU), Quinquennal (QN), Sexennal (SX), Décennal (DC), Vérification Initiale (VI), Schéma unifilaire (SC), Tous les 40 mois (40).

N° d'ordre : le numéro d'ordre est incrémenté manuellement par le rédacteur du document afin d'apporter une hiérarchisation de classement (1ère Version (V01), 2ème Version (V02), etc…).

Site/Dénomination : nom attribuer au site/immeuble dans G2D

Entité = le nom de l'entité qui occupe/attribuer le bâtiment

Type d'ouvrage = le nom du composant bâti concerné

Type d'équipement = le nom de l'équipement concerné

3. Cas particuliers et précisions sur le périmètre géographique :

Périmètre géographique : à renseigner comme suit :

Libellé	N° Département	N° Commune	N° Chronologique	N° Composant
Nb caractères	XXX	XXX	XXXZ	XXXX
Exemple	250	056	020G	0014

← N° Site ou immeuble (G2D) → Composant G2D

Dans le cas général, le périmètre sera composé d'une chaine de caractères plus ou moins longue, définie en fonction de la couverture géographique du document à classer et des informations G2D existantes.

Intitulé	**Type de document**
N°site ou immeuble_N° composant *(Numéro G2D à 10 caractères + 4 chiffres pour le numéro de composant)* *Exemple : 250056020G_0105 pour le composant 0105 du quartier Brun à Besançon*	Pour un document concernant un des composants d'un immeuble.

4. Trigrammes des projets et sous projets :

Projets	Trigramme	sous/projet	Trigramme	
Audits/Diagnostic	ADC	Radon	RDN	n°immeuble_composant_ADC_RDN_aaaammjj
Amiante	AMT	Dossier Technique Amiante	DTA	n°immeuble_composant_AMT_DTA_aaaammjj
Amiante	AMT	Fiche récapitulative	FRA	n°immeuble_composant_AMT_FRA_aaaammjj
VLEP	VLP	Niveaux sonores aux postes de travail	NSP	n°immeuble_composant_VLP_NSP_aaaammjj
VLEP	VLP	Niveaux de vibrations aux postes de travail	NVP	n°immeuble_composant_VLP_NVP_aaaammjj
VLEP	VLP	Risque chimique	RCH	n°immeuble_composant_VLP_RCHTH_aaaammjj
CVPO	CVP	Appareils et Accessoires de Levage	AAL	n°immeuble_composant_CVP_AAL_aaaammjj
CVPO	CVP	Ascenseurs et monte charges	ASC	n°immeuble_composant_CVP_ASC_aaaammjj
CVPO	CVP	Disconnecteurs	DIS	n°immeuble_composant_CVP_DIS_aaaammjj
CVPO	CVP	Dispositifs d'Ancrage et Lignes de vie	DAL	n°immeuble_composant_CVP_DAL_aaaammjj
CVPO	CVP	Echafaudage	ECH	n°immeuble_composant_CVP_ECH_aaaammjj
CVPO	CVP	Echelle, escabeau, marchepieds et plateforme individuelle	EEM	n°immeuble_composant_CVP_EEM_aaaammjj
CVPO	CVP	Eclairage de Sécurité, espaces extérieurs	ECL	n°immeuble_composant_CVP_ECL_aaaammjj
CVPO	CVP	Equipement de protection individuelle	EPI	n°immeuble_composant_CVP_EPI_aaaammjj
CVPO	CVP	Equipements Sous Pression	PRE	n°immeuble_composant_CVP_PRE_aaaammjj
CVPO	CVP	Equipements Sportifs	ESP	n°immeubl_composant_CVP_ESP_aaaammjj
CVPO	CVP	Incendie – Système de sécurité incendie	INC	n°immeuble_composant_CVP_INC_aaaammjj
CVPO	CVP	Installations Classées (ICPE, IOTA)	ICL	n°immeuble_composant_CVP_ICL_aaaammjj
CVPO	CVP	Installations de Gaz Combustibles	IGC	n°immeuble_composant_CVP_IGC_aaaammjj
CVPO	CVP	Installations de Protection contre la Foudre	IPF	n°immeuble_composant_CVP_IPF_aaaammjj
CVPO	CVP	Installations de Stockage et distribution d'hydrocarbures	ISK	n°immeuble_composant_CVP_ISK_aaaammjj
CVPO	CVP	Installations de Ventilation , assainissement locaux de travail	INV	n°immeuble_composant_CVP_INV_aaaammjj
CVPO	CVP	Installations Electriques (BTA, BTB , HTA)	IEL	n°immeuble_composant_CVP_IEL_aaaammjj

CVPO	CVP	Installations Frigorifiques et Climatiques	IFC	n°immeuble_composant_CVP_IFC_aaaammjj
CVPO	CVP	Installations Thermiques	ITH	n°immeuble_composant_CVP_ITH_aaaammjj
CVPO	CVP	Machine (hors appareil de levage)	MAC	n°immeuble_composant_CVP_MAC_aaaammjj
CVPO	CVP	Métrologie	MET	n°immeuble_composant_CVP_MET_aaaammjj
CVPO	CVP	Portes et Portails	PPT	n°immeuble_composant_CVP_PPT_aaaammjj
CVPO	CVP	Ria, poteaux et bouches incendie, colonne sèche	RPB	n°immeuble_composant_CVP_RPB_aaaammjj
CVPO	CVP	Systèmes thermodynamiques d'une puissance frigorifique supérieure à 70 kw	STH	n°immeuble_composant_CVP_STH_aaaammjj
CVPO	CVP	Zone à risque d'atmosphère explosive (atex)	ZRA	n°immeuble_composant_CVP_ZRA_aaaammjj
CVPO	CVP	Zone à risque d'exposition aux champs électromagnétiques (rem)	ZRE	n°immeuble_composant_CVP_ZRE_aaaammjj

5. Exemples :

Exemple 1 : 973302007P_0001_CVP_INC_20240607

Pour : *Rapport CVPO « Systèmes de sécurité incendie » en date du 07 juin 2024 du site 973302007P (Cercle Mess Mixte LOUBERE) concernant le composant 0001 (Cercle Mess).*

Exemple 2 : 973302009R _0017_CVP_PPT_20241106_S2

Pour : *Rapport de vérification dans le 2ème semestre, établi le 06 novembre 2024, concernant les portes et portails du composant N° 0017 de l'immeuble 973302009R.*

Exemple 3 : 250056020G _0011_AMT_DTA_20130422

Pour : *Document concernant le Dossier Technique Amiante, établi le 22 avril 2013 par l'entreprise xxx, concernant le composant N° 0011 de l'immeuble 250056020G.*

6. Obligations du titulaire :

Le titulaire du marché de CVPO et VLEP devra appliquer la règle de nommage pour les différents rapports de contrôle afin que la DID de Cayenne puissent intégrer les rapports dans le logiciel GTP.

Les rapports qui ne répondent pas aux règles de nommage demandées seront retournés au titulaire pour correction.

Pénalité pour non-respect du format, de la charte de nommage et du contenu demandés pour les rapports : 50 € HT par jour jusqu'à la fourniture du livrable conforme (cf article 4.2.1 du CCAP)

Tous les échanges de mails ainsi que le transfert des documents devront obligatoirement passer par la boite fonctionnelle suivant :

- did-cayenne.charge-cvpo.fct@intradef.gouv.fr